

La motion principale, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 9)

POUR

Messieurs

Aiken,	Dionne,	Harding,	MacInnis (Cape	Noble,
Alexander,	Douglas,	Hees,	Breton-East	Peters,
Alkenbrack,	Downey,	Horner,	Richmond),	Ricard,
Asselin,	Fairweather,	Knight,	MacInnis (M ^{me}),	Ritchie,
Barnett,	Flemming,	Knowles (Winnipeg-	MacKay,	Rock,
Bell,	Forrestal,	Nord-Centre),	MacLean,	Rodrigue,
Bigg,	Fortin,	Knowles (Norfolk-	Macquarrie,	Rose,
Brewin,	Gauthier,	Haldimand),	McCleave,	Rowland,
Burton,	Gleave,	Lambert	McKinley,	Rynard,
Cadieu,	Godin,	(Bellechasse),	McQuaid,	Simpson,
Code,	Grills,	Laprise,	Mather,	Skoberg,
Danforth,	Gundlock,	Lewis,	Matte,	Southam,
Dinsdale,	Hales,	MacDonald	Muir,	Tétrault,
		(Egmont),	Murta,	Winch—62.

CONTRE

Messieurs

Allmand,	Deachman,	Guilbault,	McNulty,	Smith
Anderson,	Deakon,	Haidasz,	Mahoney,	(Northumberland-
Barrett,	De Bané,	Isabelle,	Marceau,	Miramichi),
Basford,	Drury,	Jerome,	Marchand	Smith
Bécharde,	Dubé,	Kaplan,	(Langelier),	(Saint-Jean),
Beer,	Dupras,	Lachance,	Munro,	Stafford,
Blair,	Duquet,	Lainé	Noël,	Stewart
Blouin,	Éthier,	(Vancouver-Sud),	Olson,	(Cochrane),
Borrie,	Faulkner,	Lajoie,	Ouellet,	Sulatycky,
Boulanger,	Forest,	Lang (Saskatoon-	Pelletier,	Thomas
Breau,	Forget,	Humboldt),	Pepin,	(Maisonneuve-
Caccia,	Francis,	Laniel,	Portelance,	Rosemont),
Chappell,	Gendron,	Leblanc (Laurier),	Pringle,	Tolmie,
Clermont,	Gervais,	Legault,	Reid,	Trudel,
Cobbe,	Gibson,	Lessard	Richardson,	Turner (Ottawa-
Comtois,	Gillespie,	(Lac-Saint-Jean),	Roberts,	Carleton),
Corbin,	Goyer,	Loiselle,	Robinson,	Walker,
Corriveau,	Gray,	Macdonald	Rochon,	Whelan,
Côté (Richelieu),	Groos,	(Rosedale),	Roy (Laval),	Whicher,
Côté (Longueuil),	Guay	MacEachen,	Serré,	Whiting,
Crossman,	(Saint-Boniface),	McIlraith,	Sharp,	Yanakis—94.
Cyr,	Guay (Lévis),			

Sur motion de M. Drury, appuyé par M. MacEachen, le budget supplémentaire (B) pour l'année se terminant le 31 mars 1972, déposé à la Chambre le 7 mars 1972, est agréé, sur division.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le Bill C-175, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1972, soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une première fois et l'impression en est ordonnée.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un comité plénier.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.